

CONTRAT KOCKOON GÎTE FÉLIN

Le Gîte Félin **KOCKOON** a pour objet la garde des chats des propriétaires qui doivent s'absenter (déplacements, vacances, interventions médicales...) ; pour les personnes hospitalisées, Kockoon offre la possibilité d'aller chercher l'animal au domicile du propriétaire, le déplacement sera facturé proportionnellement au kilomètre.

Le Gîte est ouvert 6/7 jours (fermé les dimanches et jours fériés). Pour le confort et la tranquillité de nos petits compagnons, les entrées, sorties et visites se font uniquement **sur rendez-vous entre 14h00 et 19h00 du lundi au samedi**. La matinée est réservée pour le nettoyage et la désinfection des locaux, les soins aux pensionnaires et l'administratif. Par mesure d'hygiène et de sécurité, les visites et découvertes des installations se font en dehors des périodes de vacances scolaires et forte fréquentation, Kockoon privilégie la sérénité des lieux et le bien-être de ses pensionnaires.

CONDITIONS ET TARIFS

Le chat doit être stérilisé (pour les plus de 7 mois), **identifié par une puce électronique ou un tatouage** (démarche obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012), **vacciné contre le Typhus, Leucose et Coryza**, testé FIV (Sida) et FELV (Leucose) négatifs, **traité contre les puces et les tiques et vermifugé**. Si la présence de « petits intrus » est constatée durant le séjour, un traitement sera effectué par nos soins et facturé au propriétaire du chat.

Le propriétaire s'engage à avertir Kockoon des éventuels problèmes de santé, troubles du comportement, problèmes caractériels ou traitement vétérinaire propres à son animal.

Afin que tous les chats cohabitent dans les meilleures conditions, aucun objet personnel (coussin, couverture, panier, doudou) ne sera accepté chez Kockoon.

UN TARIF UNIQUE en pension complète pour le gîte félin : **13 Euros par jour et par chat**. La pension complète comprend l'hébergement, l'alimentation (des croquettes de qualité, digestes et appétentes), la litière, les coussins, les jeux, le brossage et le nettoyage des yeux pour les chats dociles, les câlins et les caresses ! Kockoon se réserve le droit de changer le menu en cas de manque d'appétit.

Une remise sera accordée en fonction du nombre de chats confiés :

- le 1^{er} chat = 13 Euros/jour
- le 2^{ème} chat = 12 Euros/jour
- le 3^{ème} chat = 11 Euros/jour

Pour les longs séjours et pour l'hébergement de plus de 3 chats, un devis sera établi.

Pour les chats sous traitement médical ou avec un régime particulier 1 euro en plus par jour et par chat sera facturé. Tout traitement en cours devra être fourni en quantité suffisante par le propriétaire **et sur présentation d'une ordonnance vétérinaire**.

Un acompte de 50 % de la somme totale du séjour de votre chat vous sera demandé à la réservation, le solde sera à régler le jour de l'entrée de votre compagnon chez Kockoon. En cas d'annulation du séjour, l'acompte reste acquis à Kockoon ; il ne sera procédé à aucun remboursement. Les paiements se font en espèces ou chèque bancaire.

Si le pensionnaire est repris avant la date fixée lors de la réservation, le propriétaire de l'animal s'engage à payer la totalité du séjour sans pouvoir prétendre au remboursement du ou des jours perdus.

Le nettoyage et la désinfection des locaux sont assurés quotidiennement. Le Gîte Félin Kockoon, sous le contrôle permanent de la Direction Départementale des Services Sanitaires et Vétérinaires, n'est pas engagé en cas de maladie qui pourrait survenir pendant et après le séjour de l'animal.

En cas de maladie ou d'accident, après avoir contacté son vétérinaire régulier (afin d'avoir un maximum d'information), le chat sera présenté au vétérinaire accrédité par le gîte Kockoon, les frais qui en découlent sont à la charge du propriétaire. Le vétérinaire consulté est habilité à rendre toute décision pour le bien être de l'animal. **Kockoon décline toute responsabilité en cas d'accident, maladie ou décès** mais s'engage à en avertir le propriétaire ou son correspondant dans les meilleurs délais.

Le gîte félin n'est jamais responsable de la santé de l'animal : son obligation unique en cette matière consiste, s'il est constaté des signes suspects, à faire examiner le pensionnaire par le vétérinaire attaché au gîte, suivre les prescriptions médicales éventuelles et ce aux frais du propriétaire de l'animal.

Si l'état de l'animal nécessitait une intervention médicale ou chirurgicale urgente, le propriétaire du chat donne son accord pour que le gîte prenne toutes les dispositions concernant la santé de son animal. Etant entendu que les frais médicaux et chirurgicaux seront aux frais du propriétaire.

En cas de décès, il sera pratiqué, à la demande et aux frais du propriétaire, une autopsie qui déterminera les causes du décès (sauf pour les chats âgés de 12 ans et plus). Un compte-rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation sera délivrée, ceci aux frais du propriétaire.

LES DOCUMENTS À FOURNIR

- **Le carnet de santé doit être à jour des vaccins** (Typhus, Leucose et Coryza) avec TEST FIV (Sida) et FELV (Leucose) NEGATIFS

- **La carte de tatouage ou de puce électronique** .

Ces documents seront conservés par Kockoon pendant toute la durée du séjour.

Une fiche de renseignements est établie à l'inscription ; les informations permettent de rester en contact avec vous et de connaître votre chat. Elles sont confidentielles et internes au gîte.

Le propriétaire du chat indiquera obligatoirement sur le contrat de Kockoon **un numéro de téléphone pour le prévenir en cas d'urgence**. Nous dégageons toutes responsabilités si les renseignements inscrits sur le document s'avéraient inexacts.

IMPORTANT

Chaque propriétaire ne récupérant pas son animal à la date prévue devra avertir le responsable du gîte dans les plus brefs délais. La garde continuera à être assurée ; les frais supplémentaires seront réglés par le propriétaire à la reprise de l'animal.

Le chat ne pourra être repris que par la personne qui l'a déposé. Toute autre personne, qui viendrait chercher l'animal, devra nous avoir été présentée auparavant ou une photocopie de sa carte d'identité devra avoir été déposée lors de l'entrée du chat. Tout cela par mesure de sécurité pour votre petit compagnon.

Un chat sera considéré abandonné au bout d'une semaine après la date prévue de sa reprise si son propriétaire n'a donné aucune nouvelles pendant ce laps de temps et qu'il est injoignable. Tout abandon entraînera des poursuites judiciaires envers son propriétaire avec préjudice du paiement de la garde au tarif normal.

Kockoon se réserve le droit de refuser la garde d'un chat trop agressif, sous traitement médical lourd ou porteur connu de maladies telles que la péritonite infectieuse féline, la leucose, le coryza, etc...

MON COMPAGNON POURRA ÊTRE PHOTOGRAPHIÉ POUR FAIRE PARTIE DE L'ALBUM PHOTO DE KOCKOON

CONTRAT VALABLE POUR TOUS LES SEJOURS CHEZ KOCKOON

Mr/ Mme

Adresse :

Tel :

Nom du chat : N° Identification :

Reconnait avoir pris connaissance des conditions stipulées, déclare les accepter sans réserve d'aucune sorte et s'engage à les respecter.

Fait en double exemplaire à Montélimar, le Fait pour valoir

La direction

Le client